



Règlement de l'évènement

« Orientation à Valence : découvre ta ville autrement ! »

Dimanche 1er mars 2026

Article 1 – Organisation

L'événement « Orientation à Valence : découvre ta ville autrement ! », également dénommé « Valence O'Points », est organisé par l'association Valence Sport Orientation, affiliée à la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO).

L'association assure la conception, la gestion et la sécurité de l'épreuve.

Article 2 – Principe de l'épreuve

2.1 Objectif

Le but est de trouver un maximum de balises disposées dans Valence, Bourg-lès-Valence et les abords du Rhône, dans un temps limité.

Chaque balise rapporte un certain nombre de points selon :

- sa difficulté d'accès,
- la distance à parcourir.

Les participants ou les équipes arrivant après le temps imparti se verront appliquer une pénalité de 10 points par minute de retard.

2.2 Formats

Deux formats sont proposés :

- Format sportif – 2h : en solo ou en binôme
- Format famille – 1h : de 1 à 5 personnes

Chaque participant ou équipe reçoit une carte multi-postes indiquant toutes les balises disponibles et choisit librement son itinéraire.

Les déplacements se font exclusivement à pied.

Les cartes sont conformes à la norme IOF (International Orienteering Federation).

Article 3 – Chronométrage et gestion de course

Le chronométrage est assuré par le système SportIdent.

- Chaque équipe doit disposer d'une puce électronique (location possible : 1 € + caution de 50 € ou pièce d'identité).
- Fermeture des circuits : 12h15.
 - Tout concurrent encore en course après ce délai subira les pénalités prévues.
 - Disqualification après 12h45. Les participants doivent prévenir l'organisation en cas de retard ou d'abandon.

Article 4 – Matériel

4.1. Matériel conseillé

- réserve d'eau,
- boussole,
- sifflet,
- téléphone portable par équipe.

4.2. Matériel fourni

- une carte en papier indéchirable par coureur, dans la limite de 2 par équipe.
- une puce (si louée).

4.3. Matériel interdit

Tout dispositif GPS ou moyen de déplacement autre que la course à pied (vélo, trottinette, roller, etc.).

4.4. Responsabilité

Chaque participant est responsable de son matériel. L'organisation ne couvre ni perte, ni casse, ni vol.

Article 5 – Conditions de participation

5.1 Public

L'épreuve est ouverte à tous, à condition d'avoir pris connaissance des règles d'or et du questionnaire santé (*voir Article 10*).

- Enfants de moins de 12 ans : accompagnement obligatoire par un adulte.
 - Format sportif (2h) : à partir de 14 ans (ou 10 ans avec un adulte).
 - Format famille (1h) : dès 12 ans, ou accompagné d'un adulte.
- Autorisation parentale obligatoire pour tout mineur.

5.2 Licence

Les participants doivent être licenciés FFCO ou souscrire un Pass’O journée (3 €).

5.3 Tarifs

Format	Base (€)	Pass’O/personne (€)	Puce/équipe (€)
Découverte ou famille 1 à 5 pers.	10€/équipe	+ 3	+ 1
Sportif / concurrent	15€/personne	+ 3	+ 1

1 à 2 cartes par équipe (au choix)

Carte supplémentaire : 5 €

5.4 Inscriptions

Les inscriptions se feront en ligne (lien à venir).

- Majoration de +5 €/équipe après le 22 février 2026 minuit.
- Clôture en ligne : 25 février 2026 à 23h00.

Inscription possible sur place (dans la limite des cartes disponibles) avec majoration de 2 €.

Les majorations ne concernent pas le format famille.

Article 6 – Accueil et départ

- Accueil : Salle d’ombrage – Parc Jouvet, à partir de 9h00.
- Briefing : 15 min avant le départ (9h45)
- Les cartes sont distribuées 5 minutes avant le départ, ouverture autorisée uniquement à l’heure précise de course.

Article 7 – Sécurité

- Respect strict du code de la route et des passages piétons.
- Traversées obligatoires signalées sur la carte : le non-respect entraîne la disqualification.
- Les zones dangereuses sont signalées en quadrillage violet, les zones interdites en hachures violettes : tout franchissement interdit entraînera une disqualification immédiate.
- Il est interdit de traverser le Rhône ou de longer les voies ferrées.
- Les membres d’une même équipe doivent rester ensemble et à vue pendant toute la course.

Article 8 – Respect de l'environnement et des lieux

Les participants s'engagent à :

- respecter les propriétés privées, les espaces publics et le mobilier urbain,
- ne laisser aucun déchet sur le parcours,
- adopter un comportement courtois et responsable.

Article 9 – Droit à l'image et données personnelles

Des photos et vidéos pourront être prises pendant l'événement à des fins de communication (site, réseaux sociaux, presse locale).

L'inscription vaut autorisation d'utilisation de ces images à titre gratuit.

Conformément à la réglementation sur la protection des données, chaque participant peut demander l'accès, la modification ou la suppression de ses informations personnelles.

Article 10 – Engagement des participants

En s'inscrivant, chaque participant déclare :

- avoir pris connaissance du présent règlement,
- accepter sans réserve l'ensemble des conditions de participation,
- dégager l'organisation de toute responsabilité en cas d'incident personnel survenu en dehors du cadre de sécurité prévu.
- s'être assuré de sa bonne condition physique, c'est-à-dire qu'en validant le règlement lors de l'inscription :
 - Un non licencié majeur atteste auprès de la Fédération Française de Course d'Orientation avoir pris connaissance du **questionnaire de santé fédéral** et des **10 règles d'or** édictées par le club des cardiologues du sport.
 - Un non-licencié mineur atteste conjointement, avec les personnes exerçant l'autorité parentale, que chacune des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur a donné lieu à une réponse négative.

À défaut, le participant est tenu de présenter un **certificat médical** attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 6 mois.

Lien vers tous documents utiles : <https://www.ffcorientation.fr/licencie/clubs/organisations/documents-utiles/>